

DECISION DU MAIRE

Décision 2023/07-03
FINANCES – PLAN DE FINANCEMENT
BOUCLE GEOTHERMIQUE

Le Maire de la commune de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 février 2022 1 délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement ;

Vu la délibération du Conseil municipal D 2023/03-13 adoptant le plan de financement pour la boucle géothermique,

DECIDE

Article 1 – Afin de financer ce projet estimé à 955 629.80 euros HT (comprenant le VRD de 189 140.80 Euros HT, la production géothermique de 429 289.00 euros HT, les forages géothermiques 337 200.00 de euros HT) la ville a sollicité le concours du Feder et de l'Ademe.

Le plan de financement est donc le suivant :

FEDER	38.20 %	365 051.00 euros HT	A solliciter
ADEME	37.25 %	356 000.00 euros HT	A solliciter
Autofinancement	24.55 %	234 578.80 euros HT	

Article 2 – La dépense est inscrite au budget municipal, section Fonctionnement.

Article 3 – Cette décision sera portée à la connaissance du prochain Conseil municipal et mentionnée comme telle au registre des délibérations.

Fait à Castelnaud, le 04/12/2023

La Maire



Sandrine SIGAL